

# COMPTE-RENDU

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DU JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle des fêtes de Brassy.

#### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Fabien BUSSY, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, René CORNIAUX, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Jean-Luc BLANDIN à René BLANCHOT, Brigitte DUVERNOY à Martine DAOUST, Sandrine BONDOUX à André BUTTIGHOFFER, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Sophie MALTHE à Jean-Max GLORIFET, Fabienne PETITRENAUD à René BLANCHOT, Andrée LUTREAU à Danièle PERROT, Daniel GRANGER à Jean-Sébastien HALLIEZ ;

**Secrétaire de séance :** Christine PIN.

## 1. Affaires générales

- **Information sur les décisions prises en bureau communautaire**

### **Cf annexe 1 – compte-rendu du bureau du 26 mars 2021**

Le Président présente le compte-rendu du bureau communautaire du 26 mars dernier.

Concernant l'abattage et l'élagage des arbres dangereux sur le pourtour du lac des Settons et au camping de l'étang du Goulot à Lormes, il est demandé si une autre solution ne pourrait pas être trouvée au vu du coût important. Ces travaux techniques ne pouvant pas être réalisés en interne, il a en effet été décidé de faire appel à des entreprises spécialisées. Il est suggéré de vérifier si les contrats d'assurance ne prévoient justement pas une clause de prise en charge d'abattage et d'élagage des arbres dangereux.

Le conseil communautaire n'émet aucune autre remarque sur les décisions prises lors du dernier bureau.

- **Actualisation de la composition du bureau communautaire**

Le Président rappelle qu'à la suite du retrait des délégations relatives aux finances et à l'attractivité du Haut Morvan à Madame Chantal-Marie MALUS, alors 7<sup>ème</sup> Vice-présidente, celle-ci a présenté sa démission qui a alors été acceptée par le Préfet le 24 février dernier.

En conséquence, le Poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président est désormais vacant. Il était convenu de proposer un poste de membre du bureau à Madame Chantal-Marie MALUS et donc, à ce titre, de procéder à cette élection. Toutefois, en l'absence ce soir de Madame Chantal-Marie MALUS, le Président propose de reporter cette élection lors d'un prochain conseil.

Dans l'attente, le conseil communautaire doit nécessairement actualiser la composition du bureau communautaire qui comprend actuellement 7 Vice-présidents et 6 membres du bureau. La modification consiste à supprimer le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président. Ainsi le bureau communautaire modifié comprendrait 6 Vice-Présidents et 6 autres membres.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de reporter l'élection.

Il accepte avec 34 voix pour et 10 abstentions de modifier la composition du bureau communautaire et ainsi fixer le nombre de Vice-présidents à 6.

## 2. Développement

- **Point d'étape du plan de relance intercommunal aux entreprises**

### **Cf annexe 8 – compte-rendu du groupe de travail sur le plan de soutien intercommunal aux entreprises**

Le Vice-président délégué à l'économie et à l'attractivité présente les conclusions du groupe de travail sur le plan de soutien aux entreprises réuni le 12 mars dernier. Il rappelle le contexte dans lequel ce plan a été initié puis acté par le conseil communautaire afin de soutenir les entreprises du territoire qui subissent la crise sanitaire actuelle. Il ajoute que les dispositifs d'aides financières de l'Etat et du Département destinées aux petites entreprises ont pris fin et que la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence de développement économique, se devait d'agir en faveur des entreprises de son territoire.

Le Président ajoute qu'un mail de Madame Chantal-Marie MALUS, destiné aux conseillers communautaires, remettait en question l'initiative et la transparence du plan de relance intercommunal. Il précise que Madame Chantal-Marie MALUS, alors inscrite au groupe de travail et invitée aux réunions dédiées au plan de relance, n'a pas participé aux différents travaux réalisés. Par ailleurs, une large communication a été opérée concernant ce plan de relance et les élus, ayant acté à une large majorité cette décision en conseil communautaire, ont eu en leur possession tous les éléments nécessaires pour apprécier l'intérêt de cette initiative communautaire.

Il est noté l'importance des demandes des entreprises en matière d'achat de matériel alors même que le plan de relance devait être essentiellement destiné à réduire les effets de la crise sanitaire sur les entreprises.

Le Vice-président délégué à l'économie et à l'attractivité explique que cet accompagnement permet non seulement d'aider les entreprises à traverser cette période de crise, mais aussi d'anticiper l'après crise et ainsi rebondir, ce qui explique les aides en matière d'investissement.

La Vice-présidente déléguée à la santé et à l'éducation ajoute qu'il serait nécessaire d'inciter les entreprises qui ont bénéficié d'aides de la communauté de communes, à prendre des étudiants en stage. Elle rappelle, que le territoire intercommunal fait partie des territoires où les élèves sont les moins diplômés.

Le Vice-président délégué à l'économie et à l'attractivité explique qu'afin d'utiliser le reliquat des aides aux loyers d'un montant de 155 630,73€, comme évoqué en conseil communautaire, le groupe de travail sur le plan de relance propose :

- De répondre à l'appel à projets de l'Etat sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territoriale (PAT) et participer à l'autofinancement restant de l'animateur dédié sur 2 ans ;
- De rediriger une partie de ces fonds vers les dispositifs d'aides à l'investissement (sur le Fonds Régional des Territoires (FRT) et sur l'immobilier d'entreprises), soit 130 630,73 €.

Le membre du bureau en charge du développement économique et de l'attractivité des Grands Lacs du Morvan et de l'agriculture, ajoute que la réponse de la communauté de communes à l'appel à projets de l'Etat sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territoriale (PAT), correspond aux attentes et aux besoins du territoire intercommunal qui est essentiellement agricole. Le PAT aura pour objectif principal de mettre en relation des producteurs et des consommateurs du territoire, mais aussi de valoriser les circuits courts. Il explique l'importance de travailler sur les questions de diversification, transformation et reprise agricole.

Le conseil communautaire accepte de rediriger le montant du reliquat du dispositif d'aides aux loyers du plan de relance sur une réponse à l'appel à projet pour la mise en place d'un PAT et le financement d'un poste d'animateur dédié, ainsi que sur le dispositif d'aides à l'investissement du plan de relance, avec 41 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le Vice-président délégué à l'économie et à l'attractivité explique que le groupe de travail sur le plan de relance souhaite faire perdurer les dispositifs intercommunaux d'aides aux entreprises dans les mêmes conditions prévues aux règlements d'intervention et ceci jusqu'au 15 septembre 2021, comme cela avait été annoncé.

Pour ce faire, il serait nécessaire de trouver de nouveaux fonds. Afin de ne pas avoir à rediriger à nouveau les droits de voirie comme cela avait été le cas l'année dernière, le groupe de travail propose aux communes et à la communauté de communes de faire un effort commun afin de mobiliser à ce titre 10 % du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2021 (FPIC). D'après la simulation faite, cette solution permettrait de mobiliser 50 311,11 € sur le plan de relance.

La répartition de FPIC 2021 n'ayant à ce jour pas encore été communiquée par les services de l'Etat, le Président propose au conseil communautaire de donner son accord de principe.

Le conseil communautaire donne son accord de principe pour mobiliser 10 % du FPIC 2021 sur le plan de relance, avec 36 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

### 3. Finances

- **Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021**

**Cf annexe 3 – note budgétaire – comptes administratifs 2020 et budgets primitifs 2021**

**Cf annexe 4 – plan de rationalisation des dépenses et des recettes**

**Cf annexe 5 – état des emprunts**

**Cf annexe 6 – plan d'actions 2020-2023 de l'office de tourisme intercommunal**

**Cf annexe 7 – budget annexe « déchets »**

Le Président présente la note budgétaire et ses annexes en vue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Il rappelle le contexte de rationalisation des dépenses et des recettes dans lequel les comptes administratifs 2020 et les budgets primitifs 2021 sont présentés. Après avoir fait un état des lieux des actions réalisées et à engager permettant des baisses des dépenses ou des nouvelles recettes substantielles, le Président présente les projets et actions 2021 par budget.

Le Président demande au conseil communautaire de prendre acte de la tenue du DOB sur la base de la note budgétaire et de ses annexes présentés ce jour et ceci dans la perspective du vote du budget 2021 qui aura lieu le 9 avril prochain.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du DOB sur la base de la note budgétaire et de ses annexes présentés ce jour.

#### 4. Questions diverses

- **Présentation du projet « nager dans les Grands Lacs du Morvan »**

Le Président présente le compte-rendu de la rencontre qui s'est déroulée le 17 mars dernier sur la mise en place d'un cursus d'apprentissage de la natation dans les Grands Lacs du Morvan, mais aussi d'animations estivales. Il est noté l'intérêt de ce projet qui pourra être maintenu même après la réouverture de la piscine de Château-Chinon.

Le Président demande au conseil communautaire de donner son accord pour engager le projet « nager dans les Grands Lacs du Morvan » comme présenté dans l'annexe.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'engager le projet.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

**Fin de séance : 20h40**